

Glossaire

TOUT AFFICHER

0-9

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

DÉFINITION

TAD

Les transports à la demande (TAD) sont un mode de transport particulier appartenant à une famille de services qui peut inclure aussi les taxis traditionnels ou collectifs, les programmes de bus scolaires, le covoiturage (et le vanpooling ou le buspooling, partage de vans et de bus) et même le vélo. Les TAD se distinguent des autres services de transports collectifs car les véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire parfois un besoin particulier. Les TAD sont cependant organisés par des professionnels du transport et, à la différence des taxis, les voyages ne sont en général pas individuels. Il peut y avoir 2 types de services :- Les services préfixés : correspondent à des lignes ayant des horaires et des itinéraires préfixés répondant à des besoins précis et connus (marché, ...)- Les services souples (ou lignes virtuelles) : Les opérateurs de TAD utilisent généralement des voitures, des vans ou des autobus de petite taille qui accueillent entre 4 et 20 passagers. Le service ne fonctionne que sur requête d'un usager (ou de son représentant) auprès du service. Un opérateur (ou un système automatisé) se charge alors de la réservation, de la planification et de l'organisation afin de prendre en charge l'ensemble des voyageurs. La caractéristique principale des TAD est donc la flexibilité dans l'horaire et l'itinéraire. Plus largement, les systèmes de TAD sont définis comme tout système qui n'est pas limité à un public spécifique et qui n'est pas un système à itinéraire fixe. Selon la demande et l'organisation, le véhicule prend en charge différents usagers, avant de les déposer chacun à leur destination.

DÉFINITION

Taux de charge (TC)

Taux de remplissage d'une voiture mesuré par le rapport du nombre de voyageurs à bord rapporté à la capacité des véhicules.

DÉFINITION

Taux d'occupation

Nombre de personnes constaté à bord d'un mode de transport.

DÉFINITION

Taxi collectif

Le taxi collectif est un moyen de Transport en commun similaire au taxi traditionnel, mais où plusieurs clients sont invités à monter à bord. Dans les deux cas, on parle de Transport à la demande. Le taxi collectif peut respecter un trajet et un horaire déterminé à l'avance, ou bien se déplacer d'un point à l'autre suivant la demande. Le taxi collectif ne nécessite aucune entente préalable entre les usagers, contrairement au covoiturage, et diminue les besoins en stationnement.

DÉFINITION

TCSP

Sites utilisés en propre, c'est-à-dire exclusivement réservés aux TC, grâce à un obstacle physique, contrairement aux couloirs de bus. Il s'agit de bus en site propre, de tramways ou de métros. Leur réalisation s'est souvent accompagné de grandes opérations d'urbanisme qui ont notoirement amélioré le cadre et la qualité de vie des habitants (voir site propre).

ACRONYME

TCU

DÉFINITION

Temps de parcours

Temps compris entre l'heure de départ et l'heure d'arrivée d'une course donnée.

DÉFINITION

Temps d'arrêt (TC)

Temps passé à l'arrêt pour les échanges de voyageurs.

DÉFINITION

Titre de transport interopérable

Titre unique de transport permettant de circuler sur les réseaux de transports collectifs (bus, trains...) des différents AOT.

DÉFINITION

Tracé en plan

Le tracé du projet tel que dessiné sur les cartes. La définition du tracé permet d'optimiser l'évitement des contraintes de relief, géotechniques et des enjeux environnementaux au cours de la recherche de bandes de tracé.

DÉFINITION

Trafic

Densité de circulation routière ou ferroviaire.

DÉFINITION

Trajet

Espace à parcourir pour aller d'un point à un autre.

DÉFINITION

Tram-train

Système qui permet à une même rame de circuler sur des voies de tramway en centre-ville et de relier des stations situées en périphérie, voire au-delà, en circulant sur le réseau ferroviaire régional. Cela nécessite un matériel compatible avec le chemin de fer classique (signalisation, puissance, résistance). L'offre de ce transport en commun est alors vaste et contribue à un maillage plus efficace de l'ensemble du réseau, notamment en cas de combinaison avec le tramway classique.

DÉFINITION

Tramway

Le tramway est une forme de transport en commun urbain ou interurbain circulant sur des voies ferrées équipées de rails plats (alors que ceux des trains sont légèrement inclinés vers l'intérieur de la voie) et qui est implantée en site propre ou encastrée à l'aide de rails à gorge dans la voirie routière. Aujourd'hui, il est généralement à traction électrique.

DÉFINITION

Tramway sur pneus

Le tramway sur pneus est guidé par un galet suivant un rail central (guidage mécanique) ou par une cellule optique suivant un trait tracé sur son chemin (guidage optique). Ce système dispose de deux principaux atouts. Le coût d'investissement est moindre que celui d'un tramway classique et il offre la possibilité à la rame de quitter ponctuellement son tracé en cas d'incident de parcours. De plus, circulant sur pneus, ces rames sont capables de franchir des pentes inaccessibles au tramway classique.

DÉFINITION

Transfert modal

Report régulier d'un mode de transport sur un autre pour effectuer un déplacement, de la voiture vers le transport public, par exemple.

DÉFINITION

Traversée piétonne

Passages, le plus souvent dans le prolongement de rues aux carrefours, guidant les piétons vers les lieux considérés comme les plus adaptés pour traverser.

DÉFINITION

Trolleybus

Le trolleybus est un véhicule de transport en commun de voyageurs, roulant sur pneumatiques, comme l'autobus, mais propulsé par un moteur électrique, comme le tramway. Il est alimenté par deux lignes aériennes de contact, sur lesquelles frottent deux roulettes, appelées chariot ou trolley, en anglais, montée chacune au bout d'une perche. Certains trolleybus sont équipés d'un moteur thermique axillaire, afin de pouvoir se déplacer à vitesse réduite dans des espaces dépourvus de lignes aériennes de contact, par exemple lors de déviations pour travaux ou lors de manœuvres de garage.

DÉFINITION

Tronc commun

Itinéraire commun à plusieurs lignes ou partie d'une ligne à antennes empruntée par toutes les courses qui ne sont pas haut-le-pied.
